

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'ASSAINISSEMENT

**REPUBLIQUE DU MALI**  
Un Peuple - Un But - Une Foi

---

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT  
DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION  
DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES  
(STP/CIGQE)



## **RAPPORT NATIONAL DU MALI**

SEPTEMBRE 2004

## TABLE DES MATIERES

### Liste des Sigles et Abréviations

i	Résumé	
ii	Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou politiques de développement durable .....	8
iii	Organe national de coordination crée et fonctionnel.....	15
iv	Processus participatif de mise en œuvre du PAN.....	18
v	Processus participatif de préparation et de mise en œuvre du PAN et Accords de partenariat avec les pays développés et les autres acteurs .....	20
vi	Mesures prises dans le cadre du PAN, (y comprises les mesures pour améliorer l'environnement économique) pour conserver les ressources naturelles et leurs utilisations durables, renforcer le cadre institutionnel, améliorer les connaissances et les moyens de lutte contre la désertification, suivre et évaluer le phénomène.....	21
vii	Ressources du budget national, financements extérieurs et assistances techniques mobilisées pour la mise en œuvre du PAN - Processus d'identification des outils et mécanismes de financement des priorités établies.....	28
viii	Revue des repères et des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès et évaluer la désertification et la sécheresse.....	30
ix	Descriptif de pays aux fins de la convention .....	32

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABFN	Agence de Bassin du Fleuve Niger
AGIR	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
AGRHYMET	Agriculture Hydrologie Météorologie
AMADER	Agence Malienne pour le Développement l'Energie l'Electrification Rurale
ANCR	Auto Evaluation des Capacités Nationales à Renforcer
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APEJ	Agence Pour l'Emploi des Jeunes
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAFO	Coordination Nationale des Associations Féminines
CCA-ONG	Comité de Coordination des Actions des ONG
CCD	Convention Contre la Désertification
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale
CESPA	Centre d'Etude de Suivi des Productions Audiovisuelles
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technique
COFESFA	Coopérative des Femmes pour l'Education Familiale et l'Assainissement
CONACILSS	Coordination Nationale du Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CVGRN	Comité Villageois de Gestion des Ressources Naturelles
DGRC	Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle du Secteur du Développement Rural
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GCOZA	Groupe de Coordination des ONG en Zone Aride
GHENIS	Gestion Hydro-Ecologique du Niger Supérieur
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTPA	Groupe Technique Pluridisciplinaire d'Assistance Agrométéorologique
IER	Institut d'Economie Rurale
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LCD	Lutte contre la désertification
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
OCB	Organisation Communautaire de Base
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONC	Organe National de Coordination
OSS	Observatoire sur le Sahel et le Sahara
PADELIA	Partenariat pour le Développement du Droit de l'Environnement en Afrique
PAGEEM	Plan d'Accompagnement de la Généralisation de l'Education Environnementale au Mali
PAN/LCD	Programme d'Action National de lutte Contre la Désertification
PARCAD	Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes
PASR	Plan d'Action Sous-Régional
PCAE	Plan Communal d'Action Environnemental
PDC	Plan de Développement Communal
PDESC	Plan de Développement Economique et Social de la Commune
PFIE	Programme de Formation - Information Environnementale
PFN	Programmes Forestiers Nationaux

PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PNAE/PAN- CID	Plan National d'Action Environnemental / Programme d'Action National de mise en œuvre de la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification
PLCE	Programme de Lutte Contre l'Ensemblement
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PNLCD	Programme National de Lutte Contre la Désertification
PNIR	Programme National d'Infrastructure Rurale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POPs	Polluants Organiques Persistants
PPS/FEM	Programme de Petites Subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial
PREDAS	Programme Régional de l'Energie Domestique et Alternatives au Sahel
PRODEC	Programme Décennal pour l'Education et la Culture
PRODEJ	Programme Décennal pour la Justice
PRODESS	Programme Décennal pour la Santé et le Développement Social
REDEMA	Réseau du Droit de l'Environnement au Mali
RIPE	Répertoire Informatisé des Projets Environnementaux
ROSELT	Réseau d'Observation et de Suivi de l'Environnement à Long Terme
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
SECO-ONG	Secrétariat de Coordination des Organisations Non Gouvernementales
S/E	Suivi /Evaluation
SED	Stratégie Energie Domestique
SIG	Système d'Information Géographique
SISEI	Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet
SNGIE	Système National de Gestion de l'Information Environnementale
STP/CIGQE	Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UNSO	United Nations Sahel Office

*Le présent rapport fait suite aux deux rapports précédents. Il a pour but d'informer les Parties à la Convention des efforts fournis par le Mali depuis Avril 2002 pour la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la Désertification.*

*Le rapport comprend trois parties :*

- *le Résumé qui contient une partie statistique fait ressortir les principaux éléments du rapport et fournit les renseignements de base qui permettront à la conférence des parties de saisir facilement l'état de la mise en œuvre de la Convention au Mali et de l'évaluer.*
- *l'Etat de mise en œuvre de la Convention qui fait ressortir non seulement les résultats obtenus, mais également les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention. Le présent rapport consiste en la mise à jour du rapport précédent en insistant sur les progrès accomplis et les faits nouveaux survenus depuis avril 2002.*
- *le Descriptif du pays aux fins de la Convention complète le rapport national et présente les indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse.*

*Les efforts d'intégration des dispositions du PAN dans les politiques et stratégies nationales se sont poursuivis notamment en ce qui concerne : le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, la Politique Nationale de Décentralisation, la Politique Nationale Forestière, la Politique Nationale de Communication pour le Développement, la Politique Nationale de Promotion de la Femme, l'Etude Prospective Mali 2025, la Stratégie Energie Domestique, la Stratégie Nationale de la Conservation, les stratégies de mise en œuvre des Conventions.*

*Plusieurs programmes et projets intégrés ont été élaborés à partir de ces politiques, stratégies et plans nationaux. On peut citer entre autres : le Programme d'appui à la généralisation de l'Education Environnementale au Mali (PAGEEM), le Projet d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes (PASAOPE) et le Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR).*

*Ces programmes majeurs ont contribué au renforcement des capacités des différents acteurs, à l'implication et à la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles à travers le transfert de certaines compétences.*

*Le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales demeure toujours l'ONC. Depuis le rapport précédent, élaboré en avril 2002, il n'est survenu aucun changement dans le cadre institutionnel de gestion des questions environnementales. Toutefois, les capacités du STP/CIGQE, en moyens de communication et en ressources humaines ont été respectivement renforcées en 2002 et en 2004. Le rôle de suivi et de coordination des questions environnementales du STP/CIGQE est de plus en plus reconnu par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la désertification (secteur public, collectivités territoriales, secteur privé et société civile).*

*La participation active de ces différents acteurs à la mise en œuvre des PAN et à l'élaboration des PCAE s'effectue à l'occasion des rencontres de concertations, d'échanges et au cours des missions d'appui des services techniques organisées à leur intention. Le STP/CIGQE a organisé, à cet effet, des missions d'appui à l'élaboration, au suivi, à la validation des PCAE et à leur intégration dans les PDC. Des ateliers d'information sur les conventions internationales ont été organisés par les points focaux. Ces efforts se sont traduits par la participation de plus en plus active du secteur privé à la mise en œuvre de la CCD, en particulier au financement de quelques activités de reboisement et d'assainissement.*

Concernant les réunions de concertation effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD, on peut noter que :

- le Comité Consultatif s'est réuni en août 2004 pour discuter de la rédaction du rapport national du Mali sur la CCD ;
- les points focaux des différentes conventions se sont réunis quatre fois en 2003 et trois fois en 2004
- trois régions sur les huit que compte le Mali, on mis en place un cadre de concertation sur la gestion des questions environnementales.

Le Mali a poursuivi depuis le dernier rapport, la mise en œuvre de plusieurs programmes techniques et projets intégrés visant à combattre la désertification. Il s'agit à titre indicatif du :

- ROSELT qui a effectué des recherches destinées à approfondir les connaissances sur le phénomène de la désertification et de sa maîtrise, la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification et de la sécheresse ;
- Projet Gestion de la Végétation Autochtone qui essaie d'établir un lien entre les connaissances traditionnelles et modernes dans le cadre de la protection des ressources nationales ;
- Projet Appui à la mise en place des réformes institutionnelles et réglementaires qui vise à favoriser la décentralisation de la gestion des ressources naturelles ;
- Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR) qui intervient dans le domaine de la réhabilitation de périmètres irrigués, de pompes manuelles, de points d'eau, de pistes et du renforcement des capacités institutionnelles.

Certaines nouvelles mesures ont été prises en vue de mieux intégrer les questions environnementales dans le CSLP. Il s'agit de :

- la constitution de deux groupes thématiques « Environnement et cadre de vie », « Genre et Pauvreté »
- le démarrage du processus de définition des indicateurs environnementaux pertinents ;
- l'élaboration des PCAE et leur intégration dans les PDESC.

Dans le domaine du renforcement des capacités nationales de lutte contre la désertification, le Gouvernement du Mali a mis en œuvre en collaboration avec les partenaires au développement :

- un programme d'aide au renforcement des capacités des élus locaux (ANICT) ;
- un Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation (PARCAD financé par le FED), à Tombouctou et à Gao ;
- un Programme des petites subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial (PPS/FEM) ;
- un Programme d'Appui au Développement Local (PADL financé par le PNUD et la Coopération Française) et le PRODECA financé par la BAD.

En outre le Gouvernement met en œuvre trois Programmes Décennaux respectivement pour l'Éducation (PRODEC), la Santé (PRODESS), la Justice (PRODEJ).

Par ailleurs, la coordination du groupe des ONG de la zone aride GCOZA mène un vaste programme de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de lutte contre la désertification.

Au nombre des mesures entrant dans le cadre de la conservation des ressources naturelles, les quatre programmes prioritaires du PAN retenus lors de la table ronde de 1999 avec les partenaires au développement, connaissent un début de financement. Les autres programmes du PAN nonobstant le fait qu'ils n'ont pas été retenus à ladite table ronde, sont tout de même en cours de mise en œuvre.

Sur le plan de l'amélioration de l'organisation institutionnelle des structures de l'État, certaines mesures ont été prises :

- la création du Ministère de l'Environnement en octobre 2002 et son changement de dénomination en 2004 pour devenir le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;

- la création du Ministère de l'Élevage et de la Pêche en mai 2004 et ses structures techniques en septembre 2004;
- la création du Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire et du Comité National d'Aménagement du Territoire en 2002 ;
- la création de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire en 2004.

Sur le plan de la connaissance du phénomène de désertification, le Mali a pris des mesures de renforcement des capacités se traduisant par :

- le lancement en 2003 du programme 2002-2005 d'un Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SISEI), à l'élaboration de la Charte Informationnelle, à l'inventaire des besoins des points focaux;
- l'élaboration d'un document de projet sur le Système National de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE).

Le nombre d'acteurs ayant accès à l'information a augmenté. Le réseau comprend de nouveaux membres depuis 2003.

La charte informationnelle définit les mécanismes de mise à jour, d'harmonisation au niveau national. Elle définit les modalités d'échange des informations entre les membres du réseau au niveau sous régional.

Des mécanismes d'alerte rapide pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification existent dans le cadre du GTPA, du SAP, et du CILSS.

Des mesures ont enfin été prises pour la surveillance, l'évaluation des effets de la désertification et l'amélioration de l'environnement économique.

Dans le cadre des mesures prises pour la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification, le ROSELT a mené en 2003 les activités suivantes :

- l'Étude des indicateurs biophysiques de la dégradation et de la désertification ;
- l'étude de la dynamique de l'ensablement ;
- l'étude socio – économique de la dégradation des ressources hydrauliques, végétales, piscicoles et fauniques.

Dans le cadre des mesures visant à améliorer l'environnement économique, le gouvernement a mis en place en 2004 un important Programme Emploi Jeunes (APEJ) qui couvre largement le domaine du développement rural et de l'environnement. Le Gouvernement a également institué en 2003 et 2004 une campagne nationale de reboisement en milieu urbain et rural.

Au plan de la gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières et de la mise en œuvre de la CCD, un certain nombre de programmes à caractère sous – régional et régional ont été élaborés par les différents pays membres du CILSS. Au nombre de ces programmes et projets récents, on peut citer :

- le projet Appui aux Capacités d'Adaptation du Sahel aux Changements Climatiques ;
- le programme Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles au Sahel ;
- le Programme Régional de l'Énergie Domestique et Alternatives au Sahel (PREEDAS) ;
- Programme Régional Solaire Phase II ;
- Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO).

Depuis le rapport 2002, le Mali participe à l'animation des réseaux scientifiques tels que :

- le réseau de conservation des eaux et du sol ;
- le réseau sur le pastoralisme ;
- le réseau sur l'observation du climat ;
- le réseau Land Cover (novembre 2003).

Dans le cadre de la Décentralisation et de la Gestion des Ressources Naturelles, les pouvoirs publics ont délégué aux acteurs locaux certaines responsabilités à travers :

- l'adoption de décrets relatifs au transfert de compétence dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique ;
- le décret n° 04-137(bis) du 27 avril 2004 fixant la répartition des recettes perçues à l'occasion de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat entre les fonds d'aménagement et de protection des forêts et de la faune et les budgets des Collectivités Territoriales .

La poursuite du processus de décentralisation a permis :

- de remodeler le paysage administratif du pays de 699 à 705 communes ;
- l'élaboration des PCAE dans 11 Communes;
- l'élaboration de modèles de gestion des forêts communales.

En matière de suivi évaluation de la mise en œuvre du CSLP, le Gouvernement a adopté en mars 2003 un dispositif qui accorde une large place à la participation de l'ensemble des acteurs aux processus d'exécution, de suivi et d'évaluation du CSLP.

L'état des lieux du fonctionnement des accords de partenariat internes montre qu'en plus de ses partenaires traditionnels, (SECO-ONG, CCA-ONG, CAFO AGIR, Mali Folkcenter, REDEMA) l'ONC a enregistré le renforcement de sa collaboration avec le GCOZA en 2003.

Outre les partenaires internationaux cités dans le rapport précédent, on note l'intervention de nouveaux partenaires comme le secrétariat de la CCD, le CILSS, la Norvège, le Mécanisme Mondial, UICN, la Belgique, le Koweït, le Japon, la FAO, l'Union Européenne.

Le processus de consultation entre les différents partenaires et la coordination de leurs activités s'est amélioré grâce aux réunions trimestrielles des points focaux, la création de comité de pilotage pour la mise en œuvre des projets. Il est prévu l'organisation d'une table ronde eau potable /assainissement en 2004.

Les investissements réalisés pour procurer des locaux au PNAE/PAN-CCD se sont poursuivis de même que certaines activités telles que les ateliers, les études, la documentation, les conférences.

Les mesures adoptées depuis le rapport précédent sont susceptibles de favoriser l'accès des acteurs locaux aux sources de financement existantes. Elles consistent en :

- la mise en place de 46 Centres de Conseil Communaux (CCC) fonctionnels, le tirage (en cours) de 14,6 milliards de FCFE pour financement des projets soumis à l'ANICT, permettant ainsi aux dispositifs technique et financier d'appui aux Collectivités d'être opérationnels,
- la création de fonds d'aménagement et de protection des forêts et celle d'un fonds d'aménagement et de protection de la faune.

Sur le plan de la mobilisation de ressources internes, on peut rappeler en plus de la création du Fonds d'aménagement forestier une participation de plus en plus active du secteur privé dans le financement des activités d'assainissement et de gestion des ressources forestières en 2004.

Par rapport aux ressources extérieures, les montants mobilisés auprès des bailleurs de fonds (47,4 milliards en 2004) dépassent les montants sollicités au cours de la table ronde en 2002 soient 28 milliards 401,5 millions de FCFE.

En conclusion, on constate que le Gouvernement du Mali avec l'appui de ces principaux partenaires au développement a fait de gros efforts depuis le rapport de 2002 pour la mise en œuvre de la CCD.

Les résultats obtenus au niveau des programmes et projets en cours sont encourageants. Cependant, on constate que beaucoup reste à faire dans un pays aussi vaste et aride comme le Mali pour atténuer les effets de la désertification. C'est en cela que la communauté internationale est sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.



## INTRODUCTION

Le présent rapport fait suite aux deux rapports précédents. Il a pour but d'informer les Parties à la Convention des efforts fournis par le Mali depuis Avril 2002 pour la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la Désertification.

Le rapport comprend trois parties :

- le Résumé qui fait ressortir les principaux éléments du rapport et fournit les renseignements de base qui permettront à la conférence des parties de saisir facilement l'état de la mise en œuvre de la Convention au Mali et de l'évaluer.
- l'Etat de mise en œuvre de la Convention qui fait ressortir non seulement les résultats obtenus, mais également les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention. Le présent rapport consiste à la mise à jour du rapport précédent en insistant sur les progrès accomplis et les faits nouveaux survenus depuis Avril 2002.
- le Descriptif du pays aux fins de la Convention complète le rapport national et présente quelques indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse relatifs aux :
  - climat,
  - végétation et utilisation des terres,
  - ressources en eaux,
  - énergies,
  - types de dégradation des terres.

## Résumé sous forme de tableaux

### 1. Centre de liaison

Il n'y a pas eu de changement dans le cadre institutionnel de l'Organe National de Coordination (ONC) depuis le rapport précédent.

Nom du Centre	Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales
Adresse, y compris adresse électronique	STP/CIGQE-MEA, Quartier du Fleuve BP 23 57 TEL: (223) 223 10 74 FAX: (223) 223 58 67 E mail : <a href="mailto:stp@timbagga.com.ml">stp@timbagga.com.ml</a>
Site Web du pays relatif à la désertification	Le Mali ne dispose pas de site WEB en la matière. Il utilise celui du réseau SISEI : <a href="http://www.sisei.net/mali/">www.sisei.net/mali/</a>

### 2 Etat d'avancement du programme d'action national (PAN)

(Ces informations portent uniquement sur l'état d'avancement du programme dans le pays).

Date de validation du PAN	-
Examen du PAN	-
Le PAN a été intégré dans la stratégie de réduction de la pauvreté.	Oui. Les dispositions du PAN sont prises en compte au niveau du 2 <sup>ème</sup> axe du CSLP (Développement Humain Durable et Renforcement de l'accès aux services sociaux de base) et plus spécifiquement dans la Composante Amélioration du Cadre de Vie. Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté a été adopté le 29 mai 2002.
La mise en œuvre du PAN a commencé avec ou sans la conclusion d'accords de partenariat	Certaines activités majeures retenues dans le cadre du PAN étaient en cours avant son élaboration : le projet d'appui à la foresterie du mali (1982), projet de lutte contre l'ensablement des régions du Nord (1988), projet de gestion des Ressources Naturelles (1993).
Date prévue de la validation du PAN	PAN validé en 1998
Une version finale d'un PAN existe	Oui
L'élaboration d'un projet de PAN est en cours	-
Des lignes directrices de base relatives à un PAN ont été élaborées	-
Le processus a seulement été mis en route	-
Le processus n'a pas encore commencé	-

(-) NB : le tiret indique que les informations sont antérieures à avril 2002 et peuvent être retrouvées dans les rapports précédents qui sont postés sur le site web de l'UNCCD .

### 3 Participant à un programme d'action sous-régional ou régional

Nom du cadre de coopération sous-régional ou régional		Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collectes d'eau, l'érosion du sol, etc.
1	CEDEAO/CILSS (PASR)	<p>Un certain nombre de programmes à caractère sous – régional et régional sont en cours. On peut citer les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux Capacités d'Adaptation du Sahel aux Changements Climatiques;</li> <li>- Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles au Sahel ;</li> <li>- Programme Régional Energie Domestique et Alternatives au Sahel (PREDAS) et le Programme Régional Solaire Phase II ;</li> <li>- Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO) ;</li> <li>- Projets Mali/ NigerTintelout et Mali/Mauritanie/Sénégal (zone de Tafacirga) financés par le CILSS.</li> </ul> <p>Les deux projets ci dessous sont en cours de négociation et le Mali a déjà soumis des requêtes ou des lettres d'endossement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet Appui aux Pays Sahéliens dans la Lutte Contre la Désertification à travers la Culture du Palmier Dattier et l'Emploi des Jeunes.</li> <li>- Projet Gomme Arabique.</li> </ul>
2	ABN	- Programme de lutte contre l'ensablement dans la vallée du fleuve Niger financé par le groupe BAD/FAD

### 4 Composition de l'Organe National de Coordination (ONC)

Nom de l'organisme	Organisme public	ONG	Homme/Femme
Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales.	Oui	Non	19/1

### 5 Nombre total d'ONG accréditées pour le processus

<p>La Coordination des ONG sur la désertification est assurée par le CCA ONG qui joue le rôle de point focal de RIOD (<i>Réseau International des ONG impliquées dans la lutte contre la Désertification</i>) depuis 2003.</p>	<p>Environ 200 ONG interviennent dans le domaine de la lutte contre la désertification (CCD). La situation sur le terrain fait ressortir que les ONG sont très dynamiques et mènent des actions à travers les projets de biodiversité (restauration des espèces végétales en voie de disparition) et de lutte contre la dégradation des terres. Toute fois, le constat est que ces actions ne sont pas répertoriées et portées officiellement à la connaissance de l'ONC (STP/CIGQE).</p> <p>Comme mesure pour lever ces contraintes, le STP envisage dans le cadre d'un appui du «Mécanisme Mondial» et de la GTZ à travers respectivement le Projet d'Appui à la mise en œuvre des PAN/CLD (PAMOP) et le Projet d'Appui à la Politique Environnementale (PAPE) de redynamiser et de renforcer les cadres de concertation existants au niveau national en relation avec les coordinations des différentes ONG, OCB, la Société Civile et les Collectivités Locales et d'en créer au niveau décentralisé (région, cercle et communes). La présence du RIPE au niveau du STP devrait faciliter la capitalisation des toutes ces informations.</p>
--	--

## 6 Nombre total de lois et règlements adoptés sur la convention

Nom de la loi / règlement		Date d'adoption
1	- Loi N°04-005 portant création du fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de protection de la faune dans les domaines de l'Etat et son décret d'application n° 04-137(bis) du 27 avril 2004 fixant la répartition des recettes perçues à l'occasion de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat ;	le 14 janvier 2004
2	- Décret n°03-594/P-RM portant institution d'Etude d'Impact sur l'Environnement.	le 31 décembre 2003
3	- Décret n°02-315/P-RM fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine ;	le 04 juin 2002
4	- Décret n°02-289/P-RM fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger ;	le 30 mai 2002
5	- Décret n°02-245/P-RM portant création du Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire et du Comité National d'Aménagement du Territoire ;	le 13 mai 2002

## 7. Processus de consultation

### Nombre d'accords de partenariat qui ont été conclus ou sont mis en route dans le cadre de la Convention

Nom officiel du partenariat		Donateur(s), Organisation(s) Internationale(s) ou Institutions des Nations Unies qui participent	Date (prévue) d'achèvement
1	Subventions locales des activités de lutte contre la désertification	GTZ/STP-CIGQE	Janvier 2005
2	Petites subventions du Fonds pour l'Environnement Mondiale	PPS/FEM	Décembre 2004
3	Suivi/évaluation des actions de formation des animateurs de radio	GTZ/STP-CIGQE	Janvier 2005
4	Partenariat entre IER et le STP pour la mise en place du réseau national de surveillance environnementale (RNSE)	Fonds de Solidarités Prioritaire de la Coopération Française	Octobre 2004

## Liste de réunions consultatives sur la mise en œuvre de la Convention

Nom de la réunion consultative		Date/année	Pays donateurs participants	Organisations internationales ou institutions du système des Nations Unies qui participent
1	Comité consultatif du CIGQE	août 2004	Allemagne	-
2	Réunion mensuelle entre les partenaires locaux du SISEI	De 2000 à nos jours	Mali	OSS, UIT, UNITAR
3	Réunion trimestrielle des Points Focaux et personnes ressources	De 2000 à nos jours	Allemagne, Mali	GTZ
4	Réunion sur la charte informationnelle du SISEI	2 septembre 2004	Mali	OSS, UIT, UNITAR
5	Consultation annuelle bilatérale Allemagne /Mali	2002 et 2003	Mali, Allemagne	GTZ
6	Organisation de la quinzaine de l'Environnement	De 1998 à nos jours	Mali, Allemagne	GTZ

Nom du pays qui joue le rôle de chef de file : République d'Allemagne

## 8. Projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention :

Noms du projet		Projet exécuté dans le cadre du PAN, d'un programme d'action sous-régional ou d'un programme d'action régional (oui/non)	Projet exécuté dans le cadre de :	Délai	Partenaires	Budget total (million CFA)
1	Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification (PEALCD)	PAN (Programme IEC Programme GRN)	Lutte contre la désertification et développement durable Education environnementale	2001 à 2006	FED	9.383
2	Projet d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes (PASAOP)	PAN (Programme GRN)	Amélioration des conditions de vie et renforcement des capacités	2002 à 2004	IDA, GRM PAYS-BAS	59.600
3	Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR)	PAN (Programme GRN)	Améliorer un développement durable à travers les infrastructures et équipements	1998 à 2005	IDA, PAYS-BAS	97.510
4	Plan d'accompagnement de la généralisation de l'éducation environnementale au Mali (PAGEEM)	PAN (Programme IEC)	Education environnementale	2002 à 2004	UE (Union Européenne)	1.207
5	Projet Gestion Végétation	Régional	Conservation de la Biodiversité		Université OSLO,	2986,35

	Autochtone (MLI98G32)			2003 à 2007	FEM, GRM, Bénéficiaires	
6	Projet de conservation et de valorisation de la biodiversité et des éléphants du Gourma	PAN (Programme GRN)	Préserver les écosystèmes et la diversité biologique à travers un aménagement adéquat	2005 à 2010	FFEM / BM	15.445 dont 4.107 mobilisés
7	Projet Aire protégée transfrontalier Bafing-Falémé du programme AGIR	Sous-régional	Appuyer la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie	2001 à 2005	FED	1.311,91
8	Appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la réserve de biosphère de la boucle du Baoulé	PAN (Programme GRN)	Contribuer à la mise en œuvre du plan d'aménagement global de la réserve de la biosphère de la boucle du Baoulé	2002 à 2004	FSP/ 2000-130	154,450
9	Projet de gestion Durable des Forêts en 3 <sup>ème</sup> Région	PAN (Programme GRN)	Contribuer à la préservation des ressources forestières	1999 à 2004	AFD, FFEM	3,430
10	Projet de développement des zones lacustres (PDZL)	PAN (Programme GRN)	Amélioration des conditions de vie des populations	1997 à 2004	BOAD, FIDA, FSB	12.119,40

## ii STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS OU POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

INDICATEURS	PARAMETRE D'EVALUATION	ETAT DE MISE EN OEUVRE	
		Réalisations, Forces et cohérences	Faiblesses de l'état de mise en œuvre / Difficultés / Perspectives
3.1 Stratégies et Plans nationaux existants dans les domaines socio - économiques	3.1.1 Plans nationaux de développement	Les plans et stratégies suivants ont contribué à l'élaboration d'autres stratégies et programmes de lutte contre la désertification ou intégré des activités liées au PAN.	
		<b>L'Etude Nationale Prospective (ENP), Mali 2025.</b> Les résultats ont été utilisés dans le cadre de l'élaboration d'un scénario climatique et des études d'impact et d'adaptation en 2003	- la faible diffusion du document qui a un caractère très technique. Son utilisation reste limitée aux décideurs dans le cadre d'une planification stratégique du développement
		<b>Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)</b> a été adopté par le Conseil des Ministres le 29 mai 2002 et sert de cadre de référence à l'ensemble des politiques et stratégies nationales de développement.	- la faiblesse de prise en compte du volet environnement. - les difficultés de prise en compte des mesures envisagées sont analysées au 3.2.4 et au 7.2.2 (CSLP)
		<b>La Politique Nationale de Décentralisation (PND)</b> dont l'évolution récente renforce la participation et la responsabilisation des acteurs à la base.	Non effectivité du transfert des domaines de compétences
		<b>La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)</b> dont les orientations ont été prises en compte dans : - l'élaboration de 11 PCAE (2003/2004); - la relecture en 2003 du décret N°99-189 P-RM du 05/07/1999 portant institution de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement ;	- l'insuffisance des moyens financiers et techniques des collectivités ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle, notamment par rapport à la mise en œuvre des PAR, des PCAE etc.; - la faiblesse des capacités humaines

		<p><b>Mise en œuvre des stratégies des Conventions de Rio</b>  Dans le cadre de la mise en œuvre synergique des conventions de Rio, le Mali a obtenu en 2003 du FEM, le financement du projet d'Auto - évaluation des Capacités Nationales à Renforcer dans le domaine de la gestion de l'environnement mondial et national (ANCR).  <b>En ce qui concerne la Convention sur la diversité biologique</b>, on note la ratification du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biologiques en juin 2002.  <b>Concernant la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques</b>, l'élaboration du Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques prévu et dont la mise en œuvre est prévue en 2004.  <b>En ce qui concerne la Convention sur la lutte contre la désertification</b>, on note la nomination d'un nouveau point focal CCD en 2003</p> <p><b>Concernant la Convention de RAMSAR</b>, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration et l'adoption en 2003 de la politique nationale des zones humides du Mali ;</li> <li>- la désignation de l'ensemble du delta intérieur du Niger (y compris les lacs et autres zones humides associées) sur la liste des zones d'importance internationales (Ramsar) ;</li> </ul> <p><b>Autres conventions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratification de la convention de Stockholm sur (POPs) en 2003 ;</li> <li>- Ratification de la convention de Rotterdam en décembre 2002 ;</li> <li>- Ratification de la convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles révisée en 2004.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance de financements</li> <li>- le faible effectif des délégations nationales aux conférences des parties ;</li> <li>- le non paiement des contributions nationales au budget des différents secrétariats en charge des conventions ;</li> </ul> <p>Pour la CCD en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la multiplicité des intervenants ;</li> <li>- l'insuffisance au niveau de la coordination des actions.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance des connaissances sur les potentialités des zones humides ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le cadre de concertation peu fonctionnel au niveau international ;</li> <li>- la sous représentativité du groupe Afrique Francophone aux assises du Comité Scientifique et aux groupes de contact.</li> </ul>
3.2- Stratégies et Plans nationaux prioritaires pour la CCD	3.2.1 <i>Plan national d'Action Environnementale (PNAE/PAN-CID)</i>	Le PNAE/PAN-CID est en cours d'actualisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance dans la mobilisation des ressources financières</li> </ul>



	<b>3.2.2 Agenda 21</b>	En 2002, les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda ont été présentés au sommet de Johannesburg où a été adopté un plan d'action. Le processus de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de Johannesburg est en cours	- l'absence de restitution des résultats du sommet de Johannesburg et inexistence de plan d'action national
	<b>3.2.3 Stratégie nationale de la conservation</b>	La mise en œuvre de la stratégie nationale de la Biodiversité a commencé par les activités habilitantes en 2003	- l'insuffisance des ressources humaines et financières
	<b>3.2.4 - Autres stratégies et plans pertinents (Agriculture, Energie, Education, Commerce, Lutte contre la pauvreté, Migration) (antérieures à la CCD)</b>	<b>Programmes et projets intégrés issus du Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations paysannes (PASAOP) dans le cadre duquel deux activités majeures ont bénéficié de financement en 2003 :</b> l'étude sur les compétences spécifiques des acteurs de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et l'appui à la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) pour l'élimination des pesticides obsolètes et périmés.</li> <li>• <b>Le Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR) qui a poursuivi en 2003 les activités suivantes :</b> la réhabilitation de périmètres irrigués, de pompes manuelles la réalisation de points d'eau, de pistes et le renforcement des capacités institutionnelles (mise en place de l'autorité routière pour l'entretien courant des pistes, la finalisation de la stratégie nationale de transport en milieu rural, la création de l'Agence d'Exécution des travaux d'infrastructures et d'équipement ruraux - AGETIER)</li> </ul>	- la lenteur des décaissements des fonds.  - le délai de passation de marché est long.
		La Stratégie Energie Domestique (SED). <b>L'Agence Malienne pour le Développement l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER)</b> crée par la loi N° 03 006 du 21 mai 2003 est désormais chargée de sa mise en œuvre.	En cours de démarrage
		<b>Education</b> Au regard des acquis du PFIE, il a été décidé de financer en 2002 dans le cadre du programme d'appui à la lutte contre la désertification, un programme de généralisation de l'éducation environnementale au Mali (PAGEEM).	- les difficultés de financement de la mise en œuvre du PAGEEM
		<b>Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté</b> Les principaux changements portent sur :	Parmi les difficultés constatées en 2004, on peut noter :

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la création de groupes thématiques sur Environnement et Cadre de Vie, Genre et Pauvreté ;</li> <li>- la mise en œuvre du processus de définition des indicateurs environnementaux sur la base des PAN et leur intégration au CSLP est en cours (2004) ;</li> <li>- l'adoption d'un dispositif de suivi /évaluation du CSLP par le Gouvernement en mars 2003.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition des indicateurs environnementaux pertinents et fiables à partir d'un référentiel ;</li> <li>- la faible articulation entre les budgets - programmes des Départements ministériels avec les stratégies et objectifs du CSLP ;</li> <li>- l'insuffisance de financements par rapport aux besoins.</li> </ul>
	<b>3.2.5. Politique nationale de décentralisation (au même moment que la CCD)</b>	Les études sur les modalités de transfert de domaine et de compétence en matière de gestion des ressources naturelles sont en cours avec l'appui de la FAO (2003);	Parmi les difficultés, on peut citer entre autres le non transfert effectif de toutes les compétences aux collectivités territoriales ;
	<b>3.2.6. Politique nationale forestière antérieure à la CCD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'actualisation en cours de la politique forestière élaborée en 1995 avec l'appui des programmes forestiers nationaux de la FAO ;</li> </ul>	Retard dans le démarrage du processus d'actualisation du document de politique forestière ;
	<b>3.2.7 changements climatiques</b>	<p>Parmi les activités réalisées en 2003 et 2004 on peut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration d'un scénario climatique et réalisation d'études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques en 2003 ;</li> <li>- l'élaboration et adoption du document de projet de la phase II du programme d'assistance aux études d'impact dans le domaine des changements climatiques en 2003 financé par les Pays-bas (démarrage imminent en 2004) ;</li> <li>- le démarrage du volet malien du projet régional sur l'amélioration des facteurs d'émission des gaz à effet de serre prévu en 2004 ;</li> </ul>	<p>Les difficultés sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le manque de données suffisantes pour mener certaines études ;</li> <li>- les difficultés d'intégration dans les politiques, stratégies, plans et programmes au niveau national, régional et local;</li> <li>- l'insuffisance d'expertise dans le domaine des changements climatiques.</li> <li>- l'inexistence d'un Comité National sur le climat qui servirait d'interface entre les décideurs et les intervenants ;</li> <li>- la faible implication de la société civile et du secteur industriel dans le processus de la mise en œuvre de la Convention.</li> </ul>

	<b>3.2.8 Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'un système de gestion de la base des données sur la Biodiversité en 2003 ;</li> <li>- la mise en œuvre du protocole de Cartagena pour l'élaboration d'un cadre national de biosécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les difficultés spécifiques portent sur :</li> <li>- le déficit d'information et de sensibilisation sur les OGMs ;</li> <li>- l'insuffisance d'expertise ;</li> <li>- la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie.</li> </ul>
	<b>3.2.9 la Politique Nationale de Promotion de la Femme (antérieure à la CCD)</b>	Le Gouvernement du Mali, a adopté un nouveau Plan d'action national pour la période 2002-2006. L'équité du genre a été retenue comme thème transversal dans le CSLP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance de financement pour sa mise en œuvre</li> </ul>
	<b>3.2.10 Politique nationale de communication pour le développement (antérieure à la CCD)</b>	Le CESPAA qui est l'agence de mise en œuvre de la PNCD a entrepris en 2004 de l'intégrer dans le CSLP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les difficultés de financement de l'atelier de validation et de la mise en œuvre.</li> </ul>
<b>3.3 Les activités scientifiques techniques du contrôle de la désertification</b>	<b>3.3.1 Liste adaptation et intégration des activités scientifiques et techniques dans le PAN</b>	<p>Des activités scientifiques et techniques suivantes et conformes à la CCD et s'inscrivant selon le cas dans un réseau sous – régional ont été exécutées entre 2002 et 2004 par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le <b>ROSELT</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification des indicateurs biophysiques de la dégradation et de la désertification ;</li> <li>• étude de la dynamique de l'ensablement ;</li> <li>• étude socio – économique de la dégradation des ressources hydraulique, végétale, piscicole et faunique.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>l'IER</b> poursuit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le programme de recherche portant sur la restauration de la fertilité des sols et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ;</li> <li>• le programme de recherche sur les variétés de céréales et de coton pour obtenir des variétés résistantes à la sécheresse et aux ennemis des cultures ;</li> <li>• la collaboration avec les ONG et les projets pour intégrer les résultats obtenus dans leurs activités ;</li> </ul> </li> </ul>	Le ROSELT ne couvre qu'une partie du territoire national. Il serait intéressant d'étendre de tel système d'information à l'ensemble des localités les plus vulnérables du pays. Une telle perspective se heurte à des difficultés de financement (cf. programme d'activités 2004 du Réseau National de Surveillance Environnementale).

		<p>➤ <b>CNRST :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaboration d'un scénario de changements climatiques à partir d'une réduction d'échelle des scénarios globaux en 2003 ;</li> <li>• poursuite dans le domaine de la prévision saisonnière des recherches au niveau national et régional.</li> </ul>	
3.4- Mise en œuvre des recommandations du comité de la science et de la technologie	3.4.1 Détermination du progrès fait dans la mise en œuvre des recommandations du comité de la science et de la technologie	<p>Parmi les acquis en 2002, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'extension du réseau de collecte des données ;</li> <li>- l'acceptation du document de projet sur le système national d'information environnemental et sur le réseau national de surveillance environnementale pour financement ;</li> <li>- l'élaboration d'une charte informationnelle avec les différents partenaires.</li> </ul>	La non évaluation des ressources naturelles constitue un handicap majeur dans le domaine de la surveillance environnementale
	3.4.2 Activités et recommandations du comité de la science et de la technologie utilisées pour combattre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du comité de la science et de la technologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le ROSELT/Mali a identifié en 2003 des indicateurs biophysiques sur le phénomène de la dégradation et de la désertification. Il s'agit entre autres du recouvrement global de la strate herbacée, des indices de diversité et d'équitabilité et du potentiel de production en biomasse sèche, de la vitesse et de l'amplitude des mouvements dunaires</li> </ul>	La faible diffusion des résultats de l'étude et la nécessité de mener des études complémentaires.
	3.4.3 Utilisation des repères et indicateurs qui ne devraient pas être seulement physique et biologique mais institutionnel, législatif, social et économique tels que la participation quantitative de la société civile	(cf. chapitre IX : revue des repères et des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès et évaluer la désertification et la sécheresse).	La faible diffusion des résultats de l'étude et la nécessité de mener des études complémentaires
	3.4.4 Promotion et valorisation des connaissances	Le Projet gestion de la végétation autochtone s'inspire des connaissances des communautés locales, des conclusions des recherches scientifiques et de l'expérience pratique passée en termes	Les lenteurs dans le démarrage du projet

	traditionnelles	de reconstitution des écosystèmes dégradés et de conservation de la diversité biologique. Démarré en 2003, le projet est conçu pour être exécuté par les groupes communautaires et les ONG avec l'appui des services techniques du gouvernement.	
	<b>3.4.5 Utilisation du système d'alerte précoce pour la gestion de la sécheresse</b>	<p>Parmi les dispositifs de contrôle pour la gestion de la sécheresse, certains ont été renforcés entre 2003 et 2004. Parmi ces dispositifs on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la diffusion des conseils agro météorologiques;</li> <li>- la vulgarisation de pluviomètres (fabriqués localement) au niveau rural ;</li> <li>- la poursuite des activités du GTPA sur le suivi de l'évolution des cultures, des pâturages et de la Direction de l'hydraulique pour l'évolution des niveaux des cours d'eau;</li> <li>- le système d'alerte précoce au niveau régional pour la sécurité alimentaire poursuit également ces activités dans les différents pays.</li> </ul>	Le système ne couvre pas tout le pays
	<b>3.4.6 Formations effectuées et études de terrain pour identifier des sites pilotes utilisés pour alimenter en information les bases de données sur la désertification. Utilisation des technologies avancées telles que : télédétection et le système d'information géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant la formation, les études de terrain en vue de l'établissement de sites pilotes et la prise en compte des connaissances traditionnelles, l'AGRHYMET a initié un projet régional dans le Delta Central nigérien. L'objectif du projet est de capitaliser les connaissances traditionnelles dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et de les recouper avec les connaissances scientifiques;</li> <li>- Pour la constitution des données de base sur la désertification, les structures de recherches ont produit des cartes sur le Haut Niger au moyen du SIG et de la télédétection (GHENIS) 2002-2003 ;</li> <li>- Par rapport à la collaboration entre les structures de recherche, l'IRD, l'IER, le STP et l'ABFN ont pris ensemble des initiatives de vulgarisation des résultats de recherche sur le fleuve Niger ;</li> <li>- En ce qui concerne la planification, on constate qu'à la fin du PGRN, les compétences des anciens membres des CVGRN sont utilisées localement par certains conseils communaux, notamment en matière de planification</li> </ul>	- l'absence de suivi et de capitalisation de l'utilisation des indicateurs.

## iv. ORGANE NATIONAL DE COORDINATION CREE ET FONCTIONNEL

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Etat de mise en œuvre	
		Réalisations, Forces et cohérences	Faiblesses de l'état de mise en œuvre / Difficultés / Perspectives
4.1 Organe national de coordination formalisé et fonctionnel	4.1.1 Statut juridique	L'ONC est un organisme Gouvernemental dont le rôle de suivi et de coordination des questions environnementales est de plus en plus reconnu par l'ensemble des acteurs (secteur public, privé et société civile).	Les difficultés de coordination et de suivi des questions environnementales liées à son statut.
	4.1.2 Ressource	Le STP/CIGQE dispose à l'heure actuelle d'un effectif de 20 cadres et agents de l'Etat dont une femme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance des ressources humaines au regard du cadre organique ;</li> <li>- l'insuffisance de l'appui budgétaire de l'Etat ;</li> <li>- la réduction de l'appui institutionnel de la GTZ.</li> </ul>
	4.1.3 Caractère intersectoriel et pluridisciplinaire	Depuis le dernier rapport, il n'y a pas eu de changements dans le caractère intersectoriel et pluridisciplinaire du cadre institutionnel.	- l'absence de certains profils d'experts au sein de l'ONC
	4.1.4 Composition et mode de fonctionnement	Depuis le dernier rapport, il n'y a pas eu de changements dans la composition et le mode de fonctionnement du cadre institutionnel.	- la difficulté de tenue de certaines réunions statutaires
	4.1.5 Statut des données et des informations	L'ONC dispose d'une bonne base de données et d'une connexion en 2002. En effet, l'ONC possède un réseau Internet par communication radio à 100 Kb/s qui permet une connexion à plein temps et facilite l'accès à d'autres réseaux d'information.	- toutes les données concernant la mise en œuvre de la CCD ne figurent pas dans la base de données ;
4.2 Un cadre institutionnel de lutte contre la désertification cohérent et fonctionnel	4.2.1 Adoption de mesure d'ajustement ou de renforcement du cadre institutionnel	<p>Une réflexion est en cours sur les modalités de relecture du décret de création du STP. Cette réflexion vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conférer un même niveau de hiérarchie à l'ONC (créé par un décret) et aux autres structures techniques relevant du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement ;</li> <li>- résoudre les conflits de compétences entre l'ONC et les autres structures techniques ;</li> <li>- assurer à l'ONC un meilleur appui budgétaire de l'Etat.</li> </ul> <p>L'objectif est d'atteindre ces résultats tout en conservant à l'ONC une souplesse en vue d'adapter plus facilement son organisation à d'éventuelles nouvelles missions.</p>	- l'insuffisance de la contribution du budget d'état

	<b>4.2.2 Adoption de mesures de renforcement des institutions existantes du niveau national au niveau local</b>	Depuis le dernier rapport en 2002, neuf nouveaux cadres et agents de l'état ont été mis à la disposition de l'ONC, qui dispose depuis 2004 d'une Conseillère Technique de la GTZ à plein temps.	Le cadre organique est toujours incomplet malgré les mutations effectuées ces dernières années
<b>4.3 Programme d'action nationale intégrée dans le programme national de développement et dans le PNAE/PAN-CCD</b>	<b>4.3.1 Mise en cohérence du PAN avec les autres cadres stratégiques</b>	Depuis le rapport précédent, certaines mesures ont été prises pour assurer la complémentarité et l'intégration entre les objectifs du PAN et les stratégies et plans nationaux de développement durable. On peut citer entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intégration des PCAE dans le PDC, l'élaboration de plusieurs textes d'application ;</li> <li>- la création d'un groupe thématique sur les questions environnementales et le processus de définition des indicateurs environnementaux ;</li> <li>- les études d'impact environnemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On note toutefois que les aspects des conventions n'ont pas pu être intégrés dans le PNAE même si il y a eu un atelier pour la prise en compte des dispositions des conventions dans la PNPE.</li> <li>- A cause des changements institutionnels fréquents au niveau des services chargés de l'environnement, le processus d'actualisation du PNAE n'a pas pu être lancé à temps.</li> </ul>
	<b>4.3.2 Articulation du PAN avec les approches nationales, régionales et locales</b>	L'élaboration des PCAE et l'élargissement de l'intervention de l'ANICT constituent les nouvelles initiatives entreprises depuis le rapport précédent dans la planification locale du développement économique social et culturel de l'environnement (PDESC).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la faiblesse de capacités financières et techniques des collectivités territoriales pour l'élaboration des schémas d'aménagement de leurs localités malgré l'existence de la législation qui leur confère cette prérogative.</li> </ul>
	<b>4.3.3 Articulation du PAN avec le programme d'action sous régionale (PASR)</b>	Un certain nombre de programmes à caractère sous – régional et régional sont en cours. On peut citer les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux Capacités d'Adaptation du Sahel aux Changements Climatiques;</li> <li>- Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles au Sahel ;</li> <li>- Programme Régional de l'Energie Domestique et Alternatives au Sahel (PREDAS) et le Programme Régional Solaire Phase ;</li> <li>- Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO) ;</li> <li>- Projets Mali/ Niger Tintelout et Mali/Mauritanie/Sénégal (zone de Tafacirga) financés par le CILSS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les difficultés de capitalisation des acquis et de coordination des activités ;</li> <li>- le problème de la durabilité des activités à la fin des programmes.</li> </ul>
<b>4.4 Cadre législatif et réglementaire cohérent et fonctionnel</b>	<b>4.4.1 Analyse de la législation et de l'application des lois sur l'environnement</b>	L'analyse de la législation environnementale et des autres dispositions récentes, fait ressortir quelques mesures pertinentes prises en vue de favoriser une plus grande participation des populations aux activités de gestion des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification. Parmi ces mesures, on peut citer :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la multiplicité et les difficultés d'application des textes ;</li> <li>- le transfert des compétences et des ressources en matière de gestion des ressources naturelles est en cours de</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet Appui à la mise en place des reformes institutionnelles et réglementaires pour la décentralisation de la gestion des ressources naturelles ; (FAO)</li> <li>- l'étude sur les compétences spécifiques des acteurs de la gestion des ressources naturelles dans le cadre du PASAOP en 2003 ;</li> <li>- les travaux d'élaboration d'un code de l'environnement dans le cadre du Projet Partenariat pour le Développement du Droit de l'Environnement en Afrique (PADELIA);</li> <li>- le décret n°02-245/P-RM du 13 mai 2002 portant création du Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire et du Comité National d'Aménagement du Territoire ;</li> <li>- le décret n°02-289/P-RM du 30 mai 2002 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger ;</li> <li>- le décret n°02-243/P-RM du 13 mai 2002 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature</li> </ul>	réalisation.
	<p><b>4.4.2 Mesures d'aménagement de la législation actuelle ou introduction des textes nouveaux : réformes foncières, décentralisation, gestion des ressources naturelles (code forestier, code pastoral, législation relative à l'eau etc.)</b></p>	<p>Parmi les innovations de cette politique, on peut citer l'adoption de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la loi N°04-005 du 14 janvier 2004 portant création du fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de protection de la faune dans les domaines de l'Etat et son décret d'application n° 04-137(bis) du 27 avril 2004 fixant la répartition des recettes perçues à l'occasion de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat;</li> <li>- le décret n°02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'éducation ;</li> <li>- le décret n°02-315/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine ;</li> <li>- le décret n°03-594/P-RM du 31 décembre 2003 relatif à l'Etude d'Impact sur l'Environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la multiplicité et les difficultés d'application des textes ;</li> <li>- l'insuffisante diffusion des textes législatifs et réglementaires</li> </ul>

v. PROCESSUS PARTICIPATIF DE MISE EN ŒUVRE DU PAN.



Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Etat de mise en œuvre	
		Réalisations, Forces et cohérences	Faiblesses de l'état de mise en œuvre / Difficultés / Perspectives
5.1 Participation effective des acteurs à la définition des priorités nationales	5.1.1 Méthodes de participation des différents acteurs (consultations et réunions et échanges d'information ou réseaux électroniques)	<p>La participation active des acteurs pertinents à l'élaboration des PCAE et la mise en œuvre des PAN se fait à travers les rencontres de concertations et d'échanges et la réalisation des missions d'appui des services techniques aux collectivités territoriales, aux secteurs privés et à la société civile. On peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui du STP/CIGQE à l'élaboration, au suivi, à la validation des PCAE ;</li> <li>- l'appui à l'évaluation de l'élaboration des PCAE et de leur intégration dans les PDC par les bureaux d'étude ;</li> <li>- les ateliers d'information organisés par les points focaux ;</li> <li>- le début de la participation du secteur privé aux activités de mise en œuvre du PAN.</li> <li>-</li> </ul>	- l'insuffisance en matière de renforcement des capacités
	5.1.2 Modalités de participation des différents acteurs	<p>Concernant les réunions dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD, on peut noter que ni le Comité Interministériel, ni le Comité Consultatif ne se sont réunis en 2002 et 2003. Le Comité Consultatif s'est réuni en août 2004 pour discuter de la rédaction du rapport national du Mali sur la CCD.</p> <p>Les points focaux des différentes conventions se sont réunis quatre fois en 2003 et trois fois en 2004.</p>	Trois régions sur huit ont mis en place un cadre de concertation pour la gestion des questions relatives à l'environnement..
	5.1.3 Mise en œuvre de l'approche Genre dans la participation des différents acteurs	<p>L'année 2004 inaugure le début du partenariat avec la Coopérative des Femmes pour l'Education familiale et l'Assainissement (COFESFA). La coordination nationale des associations féminines compte parmi les partenaires institutionnels du STP. Certaines ONG féminines membres de ce collectif sont étroitement associées aux réunions avec le forum des ONG (partenaires non institutionnels) intervenant sur le terrain et bénéficiant de l'appui du fonds créé à cet effet.</p> <p>La participation du STP à la journée d'information et de sensibilisation sur le Genre : le contexte du Mali en 2003.</p>	Faiblesse de l'expertise féminine en la matière
	5.1.4 Représentativité des	Le processus participatif d'actualisation et adaptation du PNAE est	La lenteur du processus

	différents acteurs au processus d'identification des priorités nationales (fora locaux, forum national)	poursuivi à tous les niveaux avec les acteurs essentiels.	
	5.1.5 Nature et type de l'information, éducation et communication	Depuis le rapport 2002, les activités d'information d'éducation et de communication ont concerné les thèmes pertinents de la gestion des questions environnementales, en rapport avec les acteurs de la société civile, les journalistes de la presse privée écrite et parlée, la presse écrite publique, l'ORTM, le CESP, les partenaires au développement et les services techniques. Il s'agit entre autres, des informations, messages et modules sur : les Conventions Accords et Traités internationaux, la dégradation des écosystèmes et du cadre de vie, les politiques, programmes et projets qui concourent à la mise en œuvre de la CCD (y compris celles qui valorisent les connaissances traditionnelles), le guide de diffusion du PCAE, les informations existant dans les bases de données (RIPE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la faible diffusion des techniques éprouvées de lutte contre la désertification</li> <li>- les difficultés de changement des comportements attitudes et pratiques qui aggravent la désertification ;</li> <li>- l'insuffisance de formation et d'information des populations pour la protection et la gestion des ressources naturelles.</li> </ul>
	5.1.6 Comment s'opère et se maintient l'échange de l'information en ce qui concerne les priorités locales vers le niveau local et vis versa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la mise en place des cadres de concertation des échanges de points de vue ont été effectués avec la DNCN, la DNACPN, et l'ABFN, échanges qui ont abouti à l'institution d'une réunion mensuelle de concertation des structures rattachées du ministère de l'Environnement (2003).</li> <li>- A partir de 2003, les concertations et les échanges avec les partenaires ont concerné essentiellement la participation aux réunions des comités de pilotages national et des comités de coordination, aux rencontres de mise en place des organes de gestion de partenaires dans certains domaines, aux revues institutionnelles, à différents ateliers de lancement et de validation, à des voyages d'étude etc.</li> </ul>	La faiblesse des moyens de fonctionnement de l'ONC

vi. PROCESSUS PARTICIPATIF DE PREPARATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PAN ET ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LES PAYS DEVELOPPES ET LES AUTRES ACTEURS.

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Etat de mise en œuvre	
		Réalisations, Forces et cohérences	Faiblesses de l'état de mise en oeuvre
<b>6.1 Soutien effectif des partenaires internationaux</b>	<b>6.1.1 Degré de participation des partenaires internationaux</b>	<p>Au nombre des partenaires internationaux qui apportent un soutien à la CCD, on note à partir de 2002, en plus de la GTZ, les Pays-bas, le PNUD, le FEM et l'UICN, l'Union Européenne, la Norvège, le Japon, la FAO, le Mécanisme Mondial.</p> <p>Par rapport au soutien des bailleurs de fonds, l'évènement majeur concerne l'évaluation en avril 2004 de l'Appui de la GTZ à la lutte contre la désertification au Mali. La fin de l'Appui est prévue pour janvier 2005. L'évaluation a recommandé la continuation de l'Appui dans le domaine de l'environnement avec la formulation d'un nouveau Projet de coopération technique qui englobera des thèmes qui vont au delà de celui de la CCD et dont le démarrage est prévu en février 2005.</p>	<p>La réduction de la contribution de la GTZ au budget de fonctionnement de l'ONC</p>
	<b>6.1.2 Processus informel de concertation et d'harmonisation des actions avec les partenaires mis en place fonctionnel</b>	<p>Des réunions régulières se tiennent avec les partenaires internationaux de coopérations (au moins trois fois par an) à l'initiative du représentant du chef de file (Allemagne). La dernière réunion des partenaires s'est tenue en juin 2004.</p> <p>A travers ce cadre de concertation, le représentant du chef de file des bailleurs de fonds envisage d'essayer de renforcer la coordination de leurs actions (courant 2005) à l'occasion de la programmation de l'organisation de la quinzaine de l'environnement soutenues seulement par le PNUD et le partenaire Allemand.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ces réunions ne constituent pas, à proprement parler des processus de concertation et d'harmonisation des actions avec les partenaires. Ce sont plutôt des rencontres d'information et d'échange sur les actions soutenues par chaque bailleur de fonds.</li> <li>- la faiblesse de l'échange d'information entre ce cadre de concertation et la partie malienne qui ne participe pas à ces rencontres.</li> </ul>

vii. MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PAN (Y COMPRIS LES MESURES POUR AMELIORER L' ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE) POUR CONSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LEURS UTILISATIONS DURABLES, RENFORCER LE CADRE INSTITUTIONNEL, AMELIORER LES CONNAISSANCES ET LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION, SUIVRE ET EVALUER LE PHENOMENE.

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Etat de mise en œuvre	
		Réalisations, Forces et cohérences	Observations / Faiblesses de l'état de mise en œuvre / Perspectives
7.1 Diagnostic adéquat des expériences passées	7.1.1 Synthèse des actions entreprises dans le passé en matière de lutte contre la désertification	<p>Depuis le dernier rapport, il n'y a pas eu de diagnostic et de réévaluation exhaustifs des expériences passées.</p> <p>Il existe toute fois de nouvelles possibilités en matière de collecte de données pour vérifier la pertinence du descriptif du pays. Il s'agit des opportunités au niveau de l'AGRHYMET, les bases de données disponibles à partir d'Internet, du projet GHENIS, le SNIE, etc.</p>	<p>Les contraintes en matière de collecte des données pour vérifier la pertinence des descriptifs du pays sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le manque ou l'insuffisance de données pour certains éléments du descriptif ;</li> <li>- le manque de fiabilité des données et des méthodes de collecte ;</li> <li>- la faiblesse des réseaux d'acquisition de collecte des données.</li> </ul>
7.2 Programmes techniques et projets fonctionnels et intégrés de lutte contre la désertification élaborés	7.2.1 Recensement, adaptation et intégration des projets en cours dans le processus PAN	<p>Le Mali a continué à mettre en œuvre depuis le dernier rapport plusieurs programmes techniques et projets intégrés visant à combattre la désertification. Il s'agit à titre indicatif du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ROSELT</b> dans le cadre des mesures destinées à approfondir les connaissances sur le phénomène de la désertification et de sa maîtrise ; de la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification et de la sécheresse.</li> <li>- <b>Projet gestion de la végétation autochtone</b> dans le cadre de la protection des ressources nationales.</li> <li>- <b>Projet Appui à la mise en place des réformes institutionnelles et réglementaires pour la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et du Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR).</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le ROSELT ne couvre qu'une partie du territoire national ;</li> <li>- la lenteur des décaissements des fonds</li> </ul>

	<b>7.2.2 Identification d'actions nouvelles et de mesures prévues</b>	<p>Depuis le rapport 2002, certaines mesures ont été prises dans le cadre du CSLP et de la lutte contre la désertification. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la constitution de groupes thématiques sur l'Environnement et Cadre de vie et sur le Genre et Pauvreté ;</li> <li>- le démarrage du processus de définition des indicateurs environnementaux pertinents ;</li> <li>- l'élaboration des PCAE et leur intégration dans les PDESC.</li> </ul>	La non disponibilité des indicateurs environnementaux à prendre en compte dans le cadre du CSLP
	<b>7.2.3 Action de renforcement des capacités nationales de lutte contre la désertification en particulier au niveau du PAN</b>	<p>Le gouvernement du Mali en collaboration avec les partenaires au développement a mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un programme d'aide au renforcement des capacités des élus locaux (ANICT) ;</li> <li>- un Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation (PARCAD) à Tombouctou et à Gao (FED) .</li> </ul> <p>Il existe en outre trois Programmes Décennaux respectivement pour l'Education (PRODEC), la Santé (PRODESS), la Justice (PRODEJ). Il faut signaler que le GCOZA mène un vaste programme de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de lutte contre la désertification.</p>	L'insuffisance de ces programmes par rapport aux besoins réels de renforcement des capacités nationales.
<b>7.3 Programme d'action exécuté conformément aux domaines prioritaires</b>	<b>7.3.1 Mesure pour la conservation des ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les quatre programmes prioritaires retenus lors de la table ronde ont connu un début de financement ;</li> <li>- les autres programmes du PAN sont également en cours de mise en œuvre.</li> </ul>	L'insuffisance de financement pour les cinq PAN non retenus par la table ronde.
	<b>7.3.2 Mesure pour l'amélioration de l'organisation institutionnelle</b>	<p>Certaines mesures ont été prises en vue de l'amélioration de l'organisation institutionnelle. Il s'agit entre autres de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création du Ministère de l'Environnement en octobre 2002 et son changement de dénomination en 2004 pour devenir le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement. Cette disposition témoigne de la volonté politique des plus hautes autorités de l'Etat d'accorder une place prépondérante aux questions environnementales.</li> <li>- la création du Ministère de l'Elevage et de la Pêche en mai 2004;</li> <li>- la création du Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire et du Comité National d'Aménagement du Territoire ;</li> <li>- la création d'une Direction Nationale d'Aménagement du Territoire.</li> </ul>	Le caractère récent des mesures évoquées ne permet pas d'évaluer leurs impacts.

	<p><b>7.3.3 Mesure pour accroître la connaissance du phénomène de désertification</b></p>	<p>Pour accroître la connaissance du phénomène de désertification, le Mali a procédé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au lancement en 2003 du programme 2002-2005 d'un Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet (SISEI) ;</li> <li>- à l'élaboration de la Charte Informationnelle ;</li> <li>- à l'inventaire des besoins des points focaux du système SISEI ;</li> <li>- à l'élaboration d'un document de projet sur le Système National de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE) soumis au PNUD pour financement .</li> </ul>	<p>L'insuffisance de financement et de collaboration des services techniques devant contribuer à la collecte de l'information.</p>
	<p><b>7.3.4 Mesure prise pour la surveillance et évaluation des effets de la désertification</b></p>	<p>Dans le cadre des mesures prises pour la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification, le ROSELT a mené en 2003 les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Etude des indicateurs biophysiques de la dégradation et de la désertification. A l'issue de cette étude sur la période 2002/2003, des paramètres ont été identifiés comme des indicateurs biophysiques de la dégradation et de la désertification. Il s'agit entre autres du recouvrement global de la strate herbacée, des indices de diversité et d'équitabilité, du potentiel de production en biomasse sèche. La valeur zéro de ces indicateurs indique la forte pression humaine et animale sur cette ressource végétale</li> <li>- l'étude de la dynamique de l'ensablement :</li> <li>- les mesures effectuées confirment les observations sur l'ensemble de la zone d'une forte dynamique sableuse à court – terme : importation et exportation de sédiment liée à des mouvements dunaires d'amplitude maximum de 1 mètre et de vitesse de 0,5 m/mois.</li> <li>- l'étude socioéconomique de la dégradation des ressources hydrauliques, végétales, piscicoles et fauniques</li> </ul> <p>Il y a de toute évidence une perception d'une dégradation aiguë des ressources que ça soit hydraulique, végétale, piscicole et faunistique. Tout le monde s'accorde sur des changements très majoritairement négatifs et seraient dus aux changements climatiques dont les conséquences ont été accentuées par l'homme à travers ses activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures envisagées concernent : la poursuite des activités sectorielles sur un minimum de deux ans avec le même protocole pour la validation des résultats sur des fonds des projets déjà existants et d'autres qui viennent de voir le jour ;</li> <li>- la poursuite des analyses locales sur les corrélations entre l'état de la végétation et les pratiques constatées.</li> </ul> <p><u>Perspectives :</u> Ce projet de recherche comme celui de l'observatoire ROSELT Bourem doit être fortement couplé avec un projet de recherche développement piloté par l'IER et deux autres projets qui viennent de voir le jour dans la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet Desert Margin Program (DMP), Projet GEF régional géré par l'IER et basé au Centre Régional de Recherche Agronomique de Gao avec comme site principal d'intervention la commune de Bamba ;</li> <li>• Le projet de lutte contre l'ensablement dans la boucle du Niger (projet UE/FED géré par le Ministère de l'Environnement)</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet « Végétation Autochtone » Projet international GEF/PNUÉ ayant un site à Bamba et géré par le Ministère de l'Environnement)</li> </ul>
	<b>7.3.5 Mesures pour améliorer l'environnement économique</b>	<p>Outre les mesures énoncées dans le rapport 2002, le gouvernement a mis en place en 2004 un important Programme Emploi Jeunes (APEJ) qui couvre largement le domaine du développement rural et de l'environnement. Il a été institué en 2003 et 2004 une campagne nationale de reboisement en milieu urbain et rural. La campagne de reboisement a été exécutée sur une base contractuelle. Les plants utilisés dans le cadre de ce reboisement national sont fournis par les pépiniéristes privés. Les ONG et les GIE ont effectué les opérations de plantation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>le caractère récent du programme APEJ limite sa portée ;</li> <li>le caractère ponctuel et très limité des reboisements par rapport à l'ampleur des déforestations</li> </ul>
<b>7.4 Liaisons réalisées avec le Programme d'action sous-régional</b>	<b>7.4.1 Développement au niveau national de programmes à caractère ou impact sous-régional</b>	<p>Dans le cadre de la gestion concertée des ressources naturelles transfrontalières et de la mise en œuvre de la CCD, un certain nombre de programmes à caractère sous – régional et régional ont été élaborés par les différents pays.</p> <p>Dans le cadre du CILSS, on peut citer parmi les programmes et projets récents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le projet Appui aux Capacités d'Adaptation du Sahel aux Changements Climatiques.</li> <li>le programme Alerte Précoce et Prévision des Productions Agricoles au Sahel (2004)</li> <li>le Programme Régional de l'Energie Domestique et Alternatives au Sahel (PREDAS) (2004).</li> <li>le Programme Régional Solaire Phase II (2004)</li> <li>la Prévision Saisonnière en Afrique de l'Ouest (PRESAO) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la difficulté de coordination de ces programmes ;</li> <li>la lenteur dans les processus administratifs</li> </ul>
	<b>7.4.2 Renforcement des réseaux scientifiques africains</b>	<p>Depuis le rapport 2002, le Mali participe à l'animation des réseaux scientifiques tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le réseau de conservation des eaux et du sol ;</li> <li>le réseau sur le pastoralisme ;</li> <li>le réseau sur l'observation du climat ;</li> <li>le réseau Land Cover (novembre 2003).</li> </ul>	<p>Le manque de financement pour l'opérationnalisation de ces réseaux au niveau national;</p>

7.5 effectivité des mesures de renforcement des capacités locales	7.5.1 Degré de responsabilité incombant aux communautés locales dans la gestion des ressources naturelles	<p>Les pouvoirs publics ont délégué aux acteurs locaux certaines responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles à travers l'adoption des décrets relatifs au transfert de compétences dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique ;</p> <p>Les pouvoirs publics ont également apporté des appuis dans le cadre de l'élaboration des PCAE dans 11 Communes et des modèles de gestion des forêts communales respectivement par le STP/CIGQE et la DNCN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la faible mobilisation des ressources propres aux Collectivités ;</li> <li>- l'insuffisance des compétences au niveau des collectivités ;</li> <li>- les difficultés de financement des PCAE ;</li> <li>- les difficultés d'intégration des PCAE dans les PDC.</li> </ul>
	7.5.2 Degré de décentralisation atteint	La poursuite du processus de décentralisation a permis de remodeler le paysage administratif du pays de 699 à 705 communes.	La faiblesse des différentes ressources pour assurer la viabilité des communes
	7.5.3 Implication des acteurs dans le processus de suivi évaluation	<p>Les textes législatifs définissant la responsabilité des élus locaux dans le domaine de la gestion des questions environnementales ont eu des décrets d'application à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le décret n°02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'éducation ;</li> <li>- le décret n°02-315/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'hydraulique rurale et urbaine ;</li> <li>- le décret n° 04-137(bis) du 27 avril 2004 fixant la répartition des recettes perçues à l'occasion de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat entre les fonds d'aménagement et de protection des forêts et de la faune et les budgets des Collectivités Territoriales .</li> </ul>	Les lenteurs dans le processus de transfert des compétences et des domaines en matière de gestion des ressources naturelles
		Le dispositif de suivi évaluation du CSLP adopté par le Gouvernement en mars 2003 accorde une large place à la participation de l'ensemble des acteurs aux processus d'exécution, de suivi et d'évaluation du CSLP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents acteurs du dispositif du S/E du CSLP tardent à épouser véritablement et correctement le rôle qui leur a été assigné.</li> <li>- Le dispositif lui-même mérite d'être mieux clarifié et simplifié.</li> </ul>



<p><b>7.6 Accords de partenariat appliqués</b></p>	<p><b>7.6.1 Etat de fonctionnement des accords de partenariat internes</b></p>	<p>En plus de ses partenaires traditionnels, (SECO-ONG, CCA-ONG, CAFO, AGIR, Mali Folkcenter, REDEMA) le STP/CIGQE a enregistré le renforcement de sa collaboration avec le GCOZA en 2003.</p> <p>Les accords de partenariats qui ont été conclus ou mis en route sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les subventions locales des activités de lutte contre la désertification . Dans le cadre de l'appui de la GTZ à la mise en œuvre du PNAE, il a été mis en place un fonds d'appui aux ONG et qui sert à financer les projets de lutte contre la désertification initiés au niveau local par les ONG. Un comité de sélection des projets comprenant les ONG, le STP et d'autres partenaires a été institué à cet effet ;</li> <li>- les petites subventions de fonds pour l'environnement mondial. Ces fonds sont expressément destinés aux ONG et OCB pour le financement de projets dans les domaines d'intervention du FEM. Il existe un comité national de pilotage (CNP) dont le STP est membre est chargé de sélectionner suivre et évaluer les projets soumis par les ONG et OCB et d'assurer leur formation;</li> <li>- le suivi évaluation des actions de formation des animateurs de radios. la mise en œuvre d'un protocole d'accord avec certaines radios libres pour leur participation aux activités de suivi environnemental sur le terrain ;</li> <li>- la formation des animateurs de radio en journalisme environnemental avec le soutien du STP/GTZ en 2002</li> <li>- le suivi des activités poste –formation des animateurs de radio de proximités en 2003 ;</li> <li>- le partenariat entre l'IER et le STP pour la mise en place du réseau national de surveillance environnementale (RNSE) (cf.7.3.4)</li> </ul>	<p>La faible capacité des ONG et des autres acteurs en matière d'élaboration de projets environnementaux à soumettre aux différentes sources de financement (FEM, Banque Mondiale, FAO, etc...)</p>
	<p><b>7.6.2 Etat de fonctionnement des processus de consultation et de coordination</b></p>	<p>Le processus de consultation et de coordination est amélioré grâce aux réunions trimestrielles des points focaux et à la création de comités de pilotage pour la mise en œuvre des projets.</p> <p>Il est prévu l'organisation d'une table ronde sur le thème « eau potable /assainissement » en décembre 2004.</p>	<p>La difficulté de participation régulière des points focaux aux différentes réunions ;</p>

	<b>7.6.3 Investissements réalisés pendant la mise en place du PAN</b>	Les investissements réalisés pour abriter le PNAE/PAN-LCD se sont poursuivis depuis le dernier rapport de même que certaines activités telles que : les ateliers, les études, la documentation, les missions de conférences.	L'insuffisance de moyens de fonctionnement de l'ONC
	<b>7.6.4 Les partenaires internationaux impliqués</b>	Outre les partenaires cités dans le rapport précédent, on peut noter le secrétariat de la CCD, le CILSS, la Norvège, le Mécanisme Mondial, UICN, la Belgique, le Koweït, le Japon, la FAO, l'Union Européenne, la Suède.	Les contraintes liées à la multiplicité des procédures de financement et aux exigences de chaque source de financement

viii. RESSOURCES DU BUDGET NATIONAL, FINANCEMENTS EXTERIEURS ET ASSISTANCES TECHNIQUES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAN PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES OUTILS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DES PRIORITES ETABLIES.

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Etat de mise en œuvre	
		Réalisations, Forces et cohérences	Faiblesses de l'état de mise en œuvre / Difficultés / Perspectives
8.1 Mécanisme de financement arrêté/adopté	8.1.1 Mesures pour faciliter aux acteurs locaux l'accès aux ressources de financements existantes	<p>Les mesures qui ont été adoptées depuis le rapport précédent sont susceptibles de favoriser l'accès des acteurs locaux aux sources de financement existantes. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place de 46 centres de Conseil Communaux (CCC) fonctionnels et le tirage (en cours) de 14,6 milliards de FCFA pour financement des projets soumis à l'ANICT, permettant ainsi aux dispositifs technique et financier d'appui aux collectivités d'être opérationnels (la contribution des populations pour les projets environnementaux est ramenée à 5% du montant des projets) ;</li> <li>- la loi portant création des : Fonds d'aménagement et de protection des forêts ; Fonds d'aménagement et de protection de la faune et leurs décrets d'application.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les difficultés des populations pour mobiliser la contre partie ;</li> <li>- L'ouverture faite par l'ANICT ramenant la contre partie à 5 % du montant total pour les projets environnementaux (10 % pour les autres projets).</li> </ul>
	8.1.2 Détermination des formes nouvelles et adaptées de mobilisation de ressources nationales et extérieures	<p>Les formes de mobilisation n'ont pas varié depuis le dernier rapport en 2002.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les difficultés de mobilisation des ressources nationales et internationales</li> </ul>
	8.1.3 Analyse des flux financiers investis en zones arides	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre des PAN dans les zones arides du Mali, les partenaires ont apporté de 2002 à 2003 (en millions de FCFA) une contribution globale de 131 369,909 qui se répartit comme suit : la Suisse ( DDC ) : 82,8) ; Suisse (Helvetas) : 27,6 ; PNUD : 1289,201 ; UE : 82 ; BAD : 10221 ; FAD : 3696,85 ; DADEA : 6805 ; OPEP : 5442,23 ; KFW : 8007 ; FED : 23614,535 ; Belgique : 1252 ; USAID : 3030,625 ; France (FSP 2000-130) : 104,449 ; PPS/FEM : 1580 ; Pays-Bas (DGIS) : 720 ; CRDI : 119 ; BOAD : 7619,25 ; FIDA : 15534,11 ; France (CRRRA) : 1945 ; Norvège (Fondation Strømme) : 109,420 ; FENU : 3992,196 ; PAM : 486,18 ; BM : 3212 ; FFEM : 1051,2 ; Angleterre (DFIDF) : 205,77 ; Angleterre (IRUKA) : 694,533 ; Belgique (FSB) : 1403,46 ; Word vision international : 461,5 ; Autres : 1581.</p> <p>Le Mali a apporté une contre partie de l'ordre de 16031,718.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les contraintes liées à la multiplicité des procédures de financement et aux exigences de chaque source de financement ;</li> <li>- les informations de 2004 ne sont pas disponibles.</li> </ul>

<b>8.2 Financement du PAN</b>	<b>8.2.1 Mobilisation de ressources internes</b>	En plus de la création du Fonds d'aménagement forestier qui ouvre de nouvelles perspectives de mobilisation des ressources internes, on note en 2004 une participation de plus en plus active du secteur privé dans le financement des activités d'assainissement et de gestion des ressources forestières (notamment le reboisement) : EDM, les miniers, les pétroliers etc.	Les difficultés de mobilisation des ressources nationales
	<b>8.2.2 Mobilisation de ressources extérieures</b>	A la date d'aujourd'hui, sur les 28 milliards 401,5 millions de FCFA demandés auprès des bailleurs de fonds pour financer les quatre programmes prioritaires retenus lors de la table ronde, 47 milliards 395 millions ont été mobilisés.	Les cinq PAN non retenus par la table ronde n'ont pas encore reçu de financement
	<b>8.2.3 Apport du mécanisme global, évaluation de son utilisation effective</b>	Mobilisation en cours (2004) du financement du Projet d'appui à la mise en œuvre des PAN/LCD par le Mécanisme Mondial.	La complexité de la procédure de mobilisation des ressources au niveau du Mécanisme Mondial
<b>8.3 Coopération technique développée</b>	<b>8.3.1 Mobilisation de la coopération technique</b>	Depuis le rapport 2002, il n'a pas été élaboré de plan pour solliciter une coopération technique multilatérale et bilatérale. De nouvelles missions d'étude sont effectuées dans le cadre de l'ANCR (PNUD/FEM), du SNGIE, et du RIPE en 2003 et 2004. Certains partenaires ont désigné des Conseillers Techniques auprès des structures techniques concernées. Ces derniers travaillent plus directement avec les services techniques concernés que par le passé à cause de leur domiciliation en leur sein.	L'absence de plan élaboré en vue de solliciter une coopération technique
	<b>8.3.2 Identification des besoins prioritaires en assistance technique</b>	Il n'a pas été identifié de besoins prioritaires en Assistance Technique.	L'absence d'identification de besoins prioritaires en assistance technique

## ix. REVUE DES REPERES ET DES INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ET EVALUER LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE.

Indicateurs	Paramètres d'évaluation	Etat de mise en œuvre	
		Réalisations, Forces et cohérences	Faiblesses de l'état de mise en œuvre / Difficultés / Perspectives
9.1 Mécanisme fonctionnel de suivi évaluation déterminé	9.1.1 Mise en place et/ou renforcement du dispositif d'observation et de suivi du milieu	Le Mali a renforcé sa capacité de recueillir d'analyser et de traiter des renseignements et d'établir des indicateurs relatifs aux effets à travers le ROSELT.	La nécessité d'étude complémentaire pour valider les indicateurs déjà identifiés
	9.1.2 Système d'information sur la désertification au niveau national	La création du répertoire informatisé de suivi des projets, désormais opérationnel depuis janvier 2004 permet de diffuser des enseignements et de constituer des réseaux au niveau national. Ce dispositif sera bientôt renforcé par l'application de la charte informationnelle du SNGIE dont l'approbation est prévue courant 2004.	La non opérationnalisation de la charte informationnel ; L'insuffisance de financement du SNGIE
	9.1.3 Acteurs ayant accès à l'information	La liste des membres du réseau ayant accès à l'information s'est étendue à de nouveaux membres en 2003. Il s'agit de : la Météo, le MEA, DNACPN, DGRC, CONACILSS, APCAM, et un représentant des ONG (CAFO).	Le réseau ne regroupe pas jusqu'à présent tous les acteurs concernés
	9.1.4 Mécanisme de consultation et d'analyse des résultats	La charte informationnelle (2003) définit les mécanismes de mise à jour et d'harmonisation au niveau national et les modalités d'échange des informations entre les membres du réseau au niveau sous régional avec l'appui de l'UNITAR et de l'UIT. Des mécanismes d'alerte rapide pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification existent dans le cadre du GTPA, du SAP, et du CILSS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'insuffisance d'opérationnalisation de la charte informationnelle ;</li> <li>- Le GTPA et le SAP ne couvrent pas tout le pays</li> </ul>
	9.1.5 Production régulière de rapports	Dans le cadre des activités de la CCD, les rapports sont régulièrement produits par le Mali.	L'insuffisance du budget accordé par la CCD pour l'élaboration du rapport

	<b>9.1.6 « Feedback » et évaluation pour gérer le programme</b>	Le « feedback » se fait à travers les informations collectées au niveau du réseau d'observatoires fonctionnels existant à Bourem, dans le Gourma, au Baoulé et à Niono et au niveau du SNIE dont les capacités seront renforcées avec l'appui du PNUD probablement courant 2004. A cela il faut ajouter les informations recueillies durant les missions de supervision et les rapports de suivi évaluation et l'organisation de fora.	L'insuffisance du feedback à partir des bénéficiaires
--	---	--	---

## IX Descriptif de pays aux fins de la convention

### REPUBLIQUE DU MALI

Le présent descriptif de pays aux fins de la convention a été communiqué par :  
Le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales du  
Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Date : 30 septembre 2004

Adresse postale : BP 23 57

Téléphone : TEL: (223) 223 10 74

FAX: (223) 223 58 67

E mail : stp@timbagga.com.ml

#### Indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse

### 1 Climat

- 1.1 Indice d'aridité : 0 à 1,33  
1.2 Précipitations normales : varie de 150 mm au Nord à plus de 1100mm au Sud  
1.3 Ecart type des précipitations : 111,71 mm

ZONES INFRANATIONALES	Précipitations mm/an	En% de la superficie nationale	Limites Géographiques
1 Soudano-Guinéenne à Guinéenne	> à 1100	11%	< 12°N
2 Soudano-Sahélienne	500 à 1100	14%	12 à 12,5°N
3 Sahélienne	550 à 200	18%	12,5 à 15°N
4 Subsaharienne ou désertique	150 à 200	57%	15 à 25°N

Source : STP/CIGQE-MEA, 2003 : Contribution du MALI AU RAPPORT SOUS -REGIONAL SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

### 2 Végétation et utilisation des terres

- 2.1 Indice différentiel de végétation normalisé (la valeur moyenne varie entre -1.0 et +1.0)  
2.2 Couvert végétal (en pourcentage de la superficie totale).....: 26,60%  
2.3 Utilisation des terres (en pourcentage de la superficie totale estimée à 1.241.238 Km<sup>2</sup>) : 12%

Utilisation des terres	1990-1999	2000-2003
Terres cultivables	23,8%*	-
• Irriguées	0,8%*	-
• Non irriguées	23%*	-
Pâturages	20,14%**	-
Forêts et terres boisées	26%*	-
Autres terres	6,26%	-
TOTAL (en %)	100	-

\* Source : STP/CIGQE-MEA, 2003 : Contribution du MALI AU RAPPORT SOUS -REGIONAL SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT.

\*\* Source : STP/CIGQE-MEA, 2001 : Stratégie Nationale en Matière de Diversité Biologique ; Tome II. Stratégie et Plan d'Action en Matière de Diversité Biologique MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT.

- 2.4 Albédo de la surface..... 0,25 à 0,30 ;  
(cf. la carte de l'albédo de la surface)

### 3 Ressources en eau

3.1	Disponibilité en eau douce (millions de m3) .....	2.822.500
3.2	Ressources en eau douce par habitant (m3) .....	254.022,55
3.3	Consommation d'eau à usage agricole (millions de m3).....	10.000
3.4	Consommation d'eau à usage industriel (millions de m3).....	668 128 (zone industrielle de Bamako)

### 4 Energie

#### Consommation

4.1	Consommation d'énergie par habitant (kg d'équivalent - pétrole)...	0,043 MWh
4.2	Consommation d'énergie à usage agricole par hectare (millions de BTU) .....	0,2 Tep

#### Production

4.3	Sources d'énergie renouvelables, à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (en pourcentage de la production) .....	<1% =<4778 MWh
-----	---	----------------

#### Energies renouvelables – Consommation par secteur

4.4	Industrie (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable) :
4.5	Secteur du logement (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable) :
4.6	Agriculture (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable) :

<sup>1</sup> Source : Igor A. SHIKLOMANOV, Institut hydrologique d'Etat (SHI, St Petersburg) et UNESCO, 1999, Ressource Mondiale 2001, Tableau FW1, Institut des ressources mondiales, Washington DC.

### 5 Types de dégradation des terres

Type de dégradation	1990-1999		2000-2003	
	Millions d'ha <sup>2</sup> Sur 10 ans	% superficie totale du pays	Millions d'ha Sur 4 ans	% superficie totale du pays
Défrichement	1	0,80	-	-
Déboisement	4	3,2	2,24	1,8
Surpâturage/émondage	-	79	-	-
Feux de brousse	14,5	17	-	-

<sup>2</sup> Source : STP/CIGQE-MEA, 2003 : Contribution du MALI AU RAPPORT SOUS -REGIONAL SUR L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT.

<sup>3</sup> Source : STP/CIGQE-MEA, 2001 : Stratégie Nationale en Matière de Diversité Biologique ; Tome I ; Situation Générale de la Diversité Biologique.